

Nouvelles de la Protection de la Nature

A propos des Rochers de Plougastel-Daoulas (Finistère)

Nombre de nos membres finistériens nous font part de leur inquiétude devant l'urbanisation croissante de la rive sud de l'Elorn, près des rochers de Plougastel-Daoulas.

Demeurée sauvage jusqu'à ces dernières années, cette zone escarpée était appréciée des promeneurs et servait de terrains de jeux et de sport à de nombreux groupes de jeunes venus de la ville de Brest toute proche.

Afin d'informer nos lecteurs, nous avons pris contact auprès des services compétents qui nous ont appris les faits suivants :

— une partie de la rive sud de l'Elorn est classée, mais il s'agit surtout des terrains compris entre la route Brest-Quimper et le rivage ;

— l'administration envisage d'insérer à l'inventaire des sites une large portion de cette zone ;

— par ailleurs, tout le versant est concerné par la réglementation sur les « zones sensibles » ;

— un plan d'urbanisme pour la commune de Plougastel-Daoulas est en préparation, les projets actuels n'ont pas encore recueilli l'accord de la municipalité, ils risquent d'autre part d'être remis en cause lors de la parution du plan de structure de la région brestoïse que prépare actuellement M. CAQUOT, l'urbaniste bien connu.

Un de nos membres vient de nous envoyer une lettre intéressante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de tous.

SUGGESTION POUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES ROCHERS DE L'ELORN EN PLOUGASTEL

De récents incidents ont attiré l'attention sur la destinée des Rochers de l'Elorn, dans la commune de Plougastel. Cette zone escarpée qui s'étend le long de l'aber, de Keralion au Dreff, vis-à-vis du pont Albert-Louppe, de part et d'autre du Roch Nivelen, est remarquable par sa beauté sauvage. Elle constitue en outre un excellent terrain pour l'entraînement des jeunes gens de l'Ecole d'Escalade de Brest. Aussi est-il capital de lui conserver à la fois son pittoresque et son utilisation sportive.

Mais il se trouve que ces terrains ont des propriétaires, qui semblent vouloir faire obstacle à cette utilisation sportive. Les convenances particulières s'opposent ici à un intérêt général ; il faudrait donc envisager un changement du statut de ces terrains. On observera d'ailleurs que les propriétaires ruraux primitifs se désaisissent de leurs terres et les vendent comme terrains à bâtir. En effet, malgré le « classement » par les Beaux-Arts, on y constate un pullulement de constructions nouvelles. Dans cette zone, il est évident que la Protection des Sites est impuissante à empêcher la prolifération des maisons d'habitation. Il est bien connu par de multiples exemples qu'un espace inutilisé appelle l'utilisation et que toute « protection » n'est qu'un combat d'arrière-garde contre l'appât des spéculations sur les terrains à bâtir, qui ne fait que retarder l'issue et ne peut l'éviter. Comme sur la Côte d'Azur, même si les maisons construites sont dans l'ensemble d'assez bon goût, leur présence en nombre croissant transforme ces parages en une banlieue en voie d'urbanisation rapide. Il convient donc de discipliner l'évolution actuelle et d'orienter l'avenir des Rochers de l'Elorn vers une utilisation qui préserve à la fois la nature et le sport. La suggestion suivante doit répondre à cet objectif.

PROJET DE PARC ZOOLOGIQUE

La municipalité de Brest avait précédemment projeté la construction d'un Parc Zoologique. Ce projet dut être abandonné pour des motifs pratiques et financiers. Cependant l'idée de base du projet était d'un intérêt indéniable :



Plougastel-Daoulas — Maison sans style masquant les célèbres rochers

Photo Jos Le Doaré, Châteaulin

un parc zoologique d'intérêt régional eut été pour Brest un élément de distraction et de culture qui aurait contribué à l'essor de la ville.

Ceci vise à reprendre cette idée de base en évitant deux écueils qui obligèrent à l'abandon du projet précédent : l'espace nécessaire et le coût prohibitif de l'installation et de l'entretien d'un zoo exotique.

Emplacement

Il s'agit d'utiliser dans ce but la zone des Rochers de l'Elorn. Bien que des villas soient déjà dispersées sur cette zone, il est certainement possible d'y délimiter le nombre d'hectares à enclore pour y constituer un tel parc.

Il s'agirait donc d'une entreprise intercommunale qui associerait Brest à Plougastel dans un intérêt commun indiscutable.

Conception

Le coût élevé d'un parc zoologique classique tient essentiellement aux dépenses causées par les animaux exotiques : abri, chauffage, alimentation, etc. On pourrait éliminer ces frais spéciaux en limitant le choix des animaux à ceux des pays tempérés, et en réunissant surtout des herbivores, afin de pouvoir se contenter de clôtures grillagées, là où des enclos seraient nécessaires.

On remarquera que les zoos donnent le plus souvent tant d'importance aux animaux exotiques que les animaux d'Europe n'y apparaissent qu'à une place secondaire. Il s'ensuit que beaucoup d'animaux européens sont bien moins connus que les fauves d'Afrique ou d'Asie. Une collection d'animaux d'Europe serait donc une *originalité*, qui prendrait une valeur toute spéciale.

On peut même ajouter que beaucoup d'animaux non sauvages mais domestiques sont quasi-inconnus et que certains d'entre eux sont bien plus près de la disparition que des animaux sauvages (citons simplement, tout près de nous, les Moutons noirs d'Ouessant qui sont en voie d'extinction), alors qu'ils peuvent être aussi caractéristiques et intéressants que des animaux sauvages (pour mémoire, les Poneys et les Buffles des Highlands, les Chats de l'île de Man, les Chiens « milchù » d'Irlande, etc.).

Un parc consacré à des animaux d'Europe pourrait être aménagé à relativement peu de frais en laissant autant que possible les animaux en liberté dans le parc et en limitant les enclos pour les animaux pouvant être dange-

reux ou risquant de s'hybrider mal à propos. Cela permettrait de conserver la faune actuelle de la zone (oiseaux et petits animaux), voire de la reconstituer.

On pourrait réunir de cette façon des animaux rares et précieux tels que Bouquetins des Alpes, Chamois, Cervidés, Elans de Suède ou de Pologne, Bisons d'Europe, etc. Ceci constituerait un ensemble unique dans un cadre grandiose et attirerait de nombreux visiteurs. En outre, les animaux élevés en semi-liberté se reproduiraient et pourraient par la suite fournir des animaux de repoplement pour d'autres réserves naturelles de la région.

A.-J. RAUDE (Daoulas)

ACTIVITÉS

EXCURSION EN GRANDE-BRIERE — 8 MAI 1966

Le 8 mai 1966 avait lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale, l'excursion annuelle de la S.E.P.N.B. Cette année, cette excursion se déroulait en Grande-Brière, ce choix n'avait pas été dicté uniquement par des raisons géographiques, mais aussi par la création d'une section Loire-Atlantique de la Société. Dans le prochain fascicule de « Penn ar Bed » on trouvera les comptes rendus de la séance constitutive de cette section et de l'Assemblée Générale.

Le rendez-vous était fixé à la Chapelle-des-Marais, et c'est malheureusement sous une pluie diluvienne, qui n'a d'ailleurs pas cessé de la matinée, que le rassemblement a eu lieu. Après quelques explications rapides, en raison du temps, données aux excursionnistes, la file des voitures s'est étirée sur plusieurs centaines de mètres (il y avait 85 participants) en direction de l'île Fedrun, localité rendue célèbre par les récits de Brière et en particulier par celui de A. DE CHATEAUBRIANT.

L'île Fedrun a gardé un aspect traditionnel avec ses maisons couvertes en roseaux, alignées perpendiculairement à la route, et les constructions modernes bien qu'envahissantes ne détruisent encore pas le charme de cette région. La visite à la chaumière-musée de Fedrun a permis aux uns et aux autres de se familiariser avec la Brière ses traditions, son artisanat et beaucoup de participants sont repartis avec un petit morceau de tourbe ou de mortas.

Plusieurs groupes se formèrent à la suite de cette visite :

— Premier groupe : Préhistoire — sous la direction de M. Paul BELLANCOURT, délégué départemental de la Société Préhistorique Française, chargé des fouilles de Grande-Brière.

— Deuxième groupe : Ornithologie — sous la direction du Docteur S. KOWALSKI, Président de la Société Ornithologique Louis Bureau.

— Troisième groupe : Botanique — sous la direction de M. R. GLOTIN, Ingénieur Horticole au Jardin des Plantes de Nantes, et de M. JAMET, pharmacien à Trignac.

A part le groupe des botanistes qui brava la pluie et revint les bras chargés de plantes, et en particulier de *Myrica gale*, de *Sporanium* et de *Carum verticillatum*, les autres groupes renoncèrent à l'excursion du matin et l'Assemblée Générale eut lieu immédiatement, à l'auberge de Breca, où était prévu le déjeuner composé des spécialités de Brière : pimpeneaux et canards. Après celui-ci présidé par M. LITOUX, Maire de Saint-Lyphard et député de Loire-Atlantique, accompagné de M^{me} LITOUX, de courtes éclaircies permirent aux uns et aux autres d'embarquer sur les « chalands », certains purent même s'exercer au maniement de la célèbre « pigouille » et les excursions, malgré le mauvais temps, se déroulèrent pour le mieux.

ORNITHOLOGIE :

Le temps couvert ne permit pas beaucoup d'observations intéressantes, les oiseaux observés ont été les suivants :